



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 17/10/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

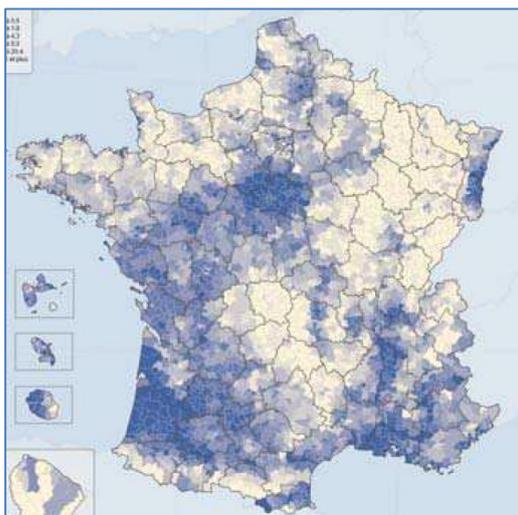
Préservation de la ressource aquatique : l'UFC-Que Choisir lance un S. Eau S. !

Dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation consacrés notamment à la transition écologique de l'agriculture, l'UFC-Que Choisir dresse le bilan catastrophique des conséquences de décennies d'agriculture productiviste sur la ressource aquatique et l'inaction des pouvoirs publics. L'association part en campagne aujourd'hui pour réclamer une réforme en profondeur de la politique de l'eau en France et la stricte application du principe « préleveur-pollueur-payeur », en lançant une [pétition](#) à cet effet.

Alors qu'en 2005 dans le cadre de sa campagne 'Eau, réconciliation 2015', l'UFC-Que Choisir dénonçait déjà la progression inquiétante des pollutions des ressources aquatiques et le caractère inéquitable des taxes renchérissant le prix de l'eau potable, force est de constater que le bilan environnemental et économique de la politique de l'eau en France, loin de s'améliorer, est encore plus désastreux :

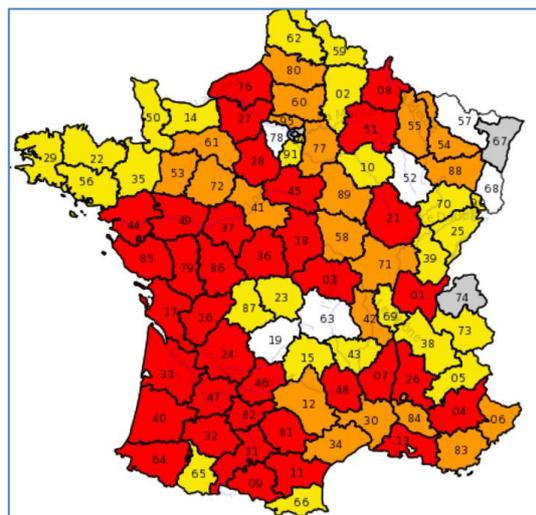
- **Une eau plus rare et polluée** : les pesticides sont désormais massivement présents et dépassent la norme définie pour l'eau potable, dans les cours d'eau de la moitié du territoire français et dans le tiers des nappes phréatiques ! S'agissant des nitrates, la proportion des nappes phréatiques fortement contaminées (plus de 40 mg/l) a augmenté de moitié entre 1996 et le début des années 2010, avec comme conséquence que 43 % des nappes désormais dépassent la valeur guide européenne. Par ailleurs, au-delà du changement climatique, comment ne pas épingler la responsabilité de [l'agriculture intensive quant à la pression quantitative sur la ressource](#). En effet, la carte des restrictions d'eau de cet été (84 départements touchés dont 37 en situation de crise) se confond avec celle de l'irrigation intensive.

Surfaces agricoles irriguées



Source : MAAF-2012- IGN Géo Fla 2010
Agreste / INRA SMART-LERECO

Restrictions d'eau par département (été 2017)



Source : Propluvia août 2017



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 17/10/2017

- **Des pratiques agricoles toujours aussi intensives** : malgré la multiplication des plans et initiatives volontaires nous promettant une agriculture à la fois intensive et respectueuse de l'environnement, les données fournies par les professionnels eux-mêmes montrent que les quantités d'engrais à l'origine des nitrates n'ont pas baissé en vingt ans et que l'utilisation des pesticides a même augmenté de 18 % en 5 ans. Quant à l'irrigation, elle s'est particulièrement développée dans les zones les plus touchées par les restrictions d'utilisation d'eau : le Sud-Ouest, la Côte Atlantique, le Val de Loire, le Centre, la vallée du Rhône, aggravant encore la pénurie d'eau.
- **Les consommateurs victimes du principe « pollué-payeur »** : la réparation de ces dommages environnementaux reste très majoritairement financée par les consommateurs qui, par le biais de leur facture d'eau, payent 88 % de la redevance 'pollutions' et 70 % de la redevance 'prélèvement', soit 1,9 milliard d'euros par an. Quant à l'agriculture, pourtant responsable à elle seule de 70 % des pollutions en pesticides, de 75 % des pollutions en nitrates et de la moitié des consommations nettes en eau, elle ne paie que la plus faible partie de ces sommes (7 % de la redevance 'pollutions' et 4 % de la redevance 'prélèvement') en violation flagrante du principe 'préleveur-pollueur-payeur' ! Cette politique est non seulement pénalisante pour les consommateurs, mais elle n'incite aucunement l'agriculture intensive à modifier ses pratiques.
- **La politique de l'eau dictée par les intérêts agricoles** : compte tenu du faible nombre de sièges accordés aux ONG, les débats des instances régionales et locales censées définir la politique de l'eau en région (Agences de l'eau, Comités de bassin et Commissions Locales de l'Eau) sont trop souvent conduits en fonction des intérêts agricoles. Ceci explique que dans 60 % à 80 % des cas les actions décidées au sein de ces structures privilégient des mesures palliatives telles que la dépollution des eaux contaminées, sans oser s'attaquer à l'origine de ces pollutions.
- **La goutte d'eau de trop, le Projet de Loi de Finance 2018** : l'important budget des agences de l'eau fait saliver l'Etat qui, depuis 2014, réalise chaque année des ponctions présentées comme exceptionnelles. Or, cette pratique risque de se pérenniser et s'aggraver alors que le projet de Loi de finances 2018 prévoit un prélèvement de 300 millions d'euros par an, soit 15 % du budget prévisionnel des agences de l'eau pour des utilisations sans lien direct avec la gestion de l'eau. On est loin du principe fondateur des agences : 'l'eau paye l'eau' !

Alors que les exemples étrangers et nationaux montrent qu'il est possible, par une politique de prévention, de limiter les dommages environnementaux pour un coût réduit, l'UFC-Que Choisir se mobilise pour réclamer, notamment dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation, une réforme urgente de la politique de l'eau et notamment :

- **une rénovation en profondeur de la gouvernance dans les agences de l'eau, à défaut la seule voie possible étant d'exiger une reprise en main de cette politique par l'Etat.**
- **une stricte application du principe « préleveur-pollueur-payeur »,**
- **la mise en place de véritables mesures de prévention des pollutions agricoles,**
- **une aide à la reconversion vers des cultures moins consommatrices d'eau et de pesticides,**
- **l'arrêt des ponctions de l'Etat sur le budget des agences de l'eau.**

L'UFC-Que Choisir part aujourd'hui en campagne avec son réseau d'Associations Locales pour faire prendre conscience aux consommateurs de l'état calamiteux de la ressource, afin d'amener les pouvoirs



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 17/10/2017

publics à une refonte résolue de la politique de l'eau et une réorientation des priorités au sein des agences de l'eau. À cet effet, l'Association appelle les consommateurs à se mobiliser par le biais de sa [pétition](#) **'Ressource aquatique –STOP à la gabegie !'**.

En complément de cette étude, vous pouvez consulter la [carte interactive de l'UFC-Que Choisir sur la qualité de l'eau](#) dans votre commune.